

# BON DE COMMANDE



Cabinet FILHET ALLARD & CIE

Rue Cervantès Mérignac - 33 735 Bordeaux Cedex 9

Tél : 05 56 34 65 00 - Fax 05 56 13 11 13

RCS = BX393 666 581 (94B0011)

Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L. 530.1 et L.530.2 du

Code des assurances N° ORIAS 07 000 514- SITE WEB ORIAS : [WWW.ORIAS.FR](http://WWW.ORIAS.FR)



Un événement organisé par  
An event organized by



## BULLETIN DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE N° RS 17 007 56

### EXPOSANT

Raison sociale .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville ..... Pays .....

N° de stand .....

L'organisateur a souscrit pour votre compte, et par l'intermédiaire du Cabinet FILHET ALLARD, une garantie de 1<sup>er</sup> risque dont les montants sont portés à la Notice d'information CONGRES ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX pour la manifestation désignée. L'Exposant peut, en cas d'insuffisance de capitaux ou de besoins de garanties spécifiques (options) demander par ce formulaire de s'assurer en complément. Pour cela, il lui suffit de remplir le présent formulaire et l'adresser au **Cabinet FILHET ALLARD & CIE (voir coordonnées ci-dessus)**.

### TABLEAU DE DECLARATION COMPLEMENT DE GARANTIE PAR EXPOSANT A REGLER A FILHET ALLARD & CIE

	Rappel montant déjà assuré (€)	Franchise	Montant complémentaire (€) à assurer	Tarif en sur complément	Cotisation TTC (€)
Capitaux complémentaires au 1 <sup>er</sup> risque (*1)	15 300 €	1 000 €	..... x	1,20°/°o TTC	= .....
Bijoux et objets d'art	Inclus dans le 1 <sup>er</sup> risque ci-dessus	1 000 €	..... x	4,00°/°o TTC	= .....
Transport des marchandises (union européenne exclusivement)	Néant – En option	<b>Sur liste et sur étude spécifique auprès de l'Assureur</b>	..... x	<b>Sur étude spécifique auprès de l'Assureur</b>	
Garanties annulation au bénéfice des exposants (*2)	Néant – En option	Néant	Capital maximum de 10 000€ par participant, couvrant les frais d'inscription à la manifestation et, dans la limite de 2 500 euros, les autres frais engagés pour sa participation et ce sur justificatifs	40 € TTC	= .....

(\*1) Une liste doit être adressée à FILHET ALLARD au plus tard, la veille de l'ouverture de la manifestation.

TOTAL = ..... EUR

(\*2) Délai de souscription : au moins 30 jours avant la date d'ouverture officielle de la manifestation.

**CE FORMULAIRE D'ASSURANCE VAUT QUITTANCE, A LA SEULE CONDITION QUE LE REGLEMENT AIT ETE EFFECTUE AVANT L'OUVERTURE OFFICIELLE DE LA MANIFESTATION.**

**EN AUCUN CAS, L'EXPOSANT NE POURRA FAIRE VALOIR CETTE ASSURANCE COMPLEMENTAIRE S'IL NE PRODUIT PAS LE PRESENT FORMULAIRE SIGNE ET DATE, ACCOMPAGNE DU JUSTIFICATIF DU REGLEMENT.**

Timbre commercial et signature du Proposant

Avec mention manuscrite « Lu et approuvé »

Entreprise régie par le code des assurances – SA au capital de 34 708 448,72 EUR

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61, rue Taitbout 75436 Paris cedex 09

Siège social : 109/111, rue Victor Hugo – 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX – R.C.S. Nanterre 429 369 309

Bulletin de souscription CEB